

Région de Bruxelles-Capitale

Formulaire *easyPermit*

Déclaration

Installations de classe 1C et 3

Commune du lieu de l'exploitation
(concernée par la demande)**Utilisez-vous le bon formulaire ?**

Vous disposez déjà d'une autorisation (permis d'environnement ou déclaration) et vous y modifiez une installation classée (ajout, suppression, déplacement...) ? Vous devez utiliser [le formulaire de modification de permis d'environnement](#).

Si votre demande concerne également des installations de classe 1D, 2, 1B ou 1A, vous devez utiliser [le formulaire 1A – 1B – 2 – 1D](#).

Votre activité géothermique ?
[formulaire s](#)

Attention. Les notes sont là pour vous aider et ne vous garantissent pas l'obtention du permis.

un système
utiliser [un](#)

Comment

Soyez attentif et répondez en fonction de votre cas.



Si vous remarquez des erreurs ou si vous avez des remarques à nous faire pour améliorer ce formulaire d'aide, n'hésitez pas à nous contacter via notre site internet : terrario-francophone.be/contact

internet.
perliens

Légende

① Passez simplement votre souris sur ce logo pour faire apparaître une information complémentaire. Ne tenez pas compte de « ctrl+click ».

Fournissez-nous un **dossier le plus complet possible** pour que nous puissions analyser votre déclaration et la déclarer complète rapidement.

Il se peut toutefois que nous vous demandions d'autres informations complémentaires par la suite, lorsque nous analyserons votre dossier ou après la visite de vos installations. Par exemple, une fiche technique spécifique à vos installations.



Besoin d'aide ?

Contactez :

- **hub.brussels** si votre demande concerne une entreprise ou un commerce, via [mail](#);
- Dans les autres cas :
 - o **Bruxelles Environnement** (classe 1C), également via [mail](#).
 - o **[Le service environnement de la commune](#)** concernée par votre demande (classe 3)
 - o



Repertoire des cadres

Cadre 1 : Lieu d'exploitation.....	4
Cadre 2 : Informations relatives au demandeur – contact	4
Cadre 3 : Votre demande.....	6
Cadre 4 : Sécurité – Installations électriques.....	6
Cadre 5 : Gestion des eaux usées.....	6
Cadre 6 : Déchets.....	7
Cadre 7 : Installations classées de cette demande.....	7
Cadre 8 : Etude de sol.....	8
Cadre 9 : Horaires de fonctionnement.....	10
Cadre 10 : Energie - Consommation.....	10
Cadre 11 : Plans et description du site d'exploitation.....	11
Frais de dossier (classe 3).....	12
Répertoire des annexes.....	12
Votre signature.....	13
Comment et où introduire votre dossier ?.....	13
Suite de la procédure.....	14



Cadre 1 : Lieu d'exploitation

Lieu de l'exploitation	
Rue	
N° et boîte	
Code postal	
Commune	

Lieu où se trouve les terrariums

[Retour au répertoire des cadres](#)

Cadre 2 : Informations relatives au demandeur – contact ⓘ

A Informations relatives au demandeur	
⇒	Votre identité comme demandeur <i>Cochez une seule case.</i>
<input type="checkbox"/> Personne physique	
Nom	
Prénom	
Rue	
N° et boîte	
Code postal	
Commune	
E-mail	
GSM / Téléphone	
<input type="checkbox"/> Personne morale	
Nom	
Forme juridique	
N° d'entreprise	
Nom du représentant	
Prénom du représentant	
E-mail	
GSM / Téléphone	
Siège social	
Rue	
N° et boîte	
Code postal	

Si vous êtes un particulier, c'est ici qu'il faut remplir vos informations personnelles



	Commune	
⇒	Comme demandeur représentez-vous une personne morale de droit public ⓘ ?	
	<input type="checkbox"/> Oui	
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	
⇒	Comme demandeur êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble où se trouve l'exploitation concernée par la demande ?	
	<input type="checkbox"/> Oui	
	<input type="checkbox"/> Non	
B Contact		
⇒	Personne de contact ⓘ <i>A compléter uniquement si la personne de contact n'est pas le demandeur repris au point A</i>	
	Nom	
	Prénom	
	Fonction	
	Nom de la société	
	Rue	
	N° et boîte	
	Code postal	
	Commune	
	E-mail	
	GSM / Téléphone	
⇒	Comment souhaitez-vous communiquer dans le cadre de cette demande ? <i>Cochez une seule case.</i>	
	<input type="checkbox"/>	Par courrier électronique
		↪ Indiquez l' adresse électronique à utiliser par l'administration pour toute communication :
		<i>Les modalités relatives à la communication électronique avec Bruxelles Environnement sont reprises dans la convention de communication électronique.</i>
		<i>Attention : pour les déclarations de classe 3, renseignez-vous auprès de votre commune s'il est possible de communiquer par voie électronique.</i>
	<input type="checkbox"/>	Par courrier papier
		↪ Adresse postale où envoyer le courrier pour cette demande
		<i>Cochez une seule case.</i>
	<input type="checkbox"/>	Adresse du demandeur
	<input type="checkbox"/>	Adresse de la personne de contact

[Retour au répertoire des cadres](#)



Cadre 3 : Votre demande

Objet de la demande ⓘ

Décrivez autant que possible ce qu'il y a ou aura chez vous. C'est ici que vous pouvez indiquer les espèces que vous avez ou comptez avoir.

[Retour au répertoire des cadres](#)

Cadre 4 : Sécurité – Installations électriques

Pas concerné

Vous n'êtes pas concerné si :

- Vous n'avez **pas d'installation électrique** alimentant vos installations classées
- Votre déclaration concerne un **nouveau projet** pour lequel les installations électriques ne sont pas encore en activité.

Concerné

✓ Joignez le dernier rapport de contrôle périodique des installations électriques par un [organisme agréé](#) en **annexe 3** :

- Rapport < 5 ans pour la Basse Tension
- Rapport < 1 an pour la Haute Tension

[Retour au répertoire des cadres](#)

Cadre 5 : Gestion des eaux usées

⇒	Votre exploitation produit-elle des eaux usées ?
<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Non
↪	Si vous avez répondu NON : passez au cadre 6 : Déchets.
↪	Quel type d'eaux usées produisez-vous ?
<input checked="" type="checkbox"/>	Eaux usées domestiques
	ⓘ
<input type="checkbox"/>	Eaux usées non domestiques ⓘ





↳ Où rejetez-vous les eaux usées ? *Vous pouvez cocher plusieurs cases.*

*Il vous sera demandé d'indiquer ces points de rejet **sur les plans des installations** exigés au [cadre 11](#) : Plans et description du site d'exploitation.*

A l'égout

En eaux de surface ⓘ

Par infiltration dans le sol.

Veillez préciser le type d'infiltration (puits perdu, drain de dispersion, ...) :

Autre procédé (précisez) :

[Retour au répertoire des cadres](#)

Cadre 6 : Déchets

Complétez le tableau ci-dessous :

Type de déchets stockés	Quantité maximale stockée	Type d'élimination ⓘ
domestique	Indiquez le volume de votre poubelle	Collecte

[Retour au répertoire des cadres](#)

Cadre 7 : Installations classées de cette demande

Comment procéder pour déterminer les [installations classées](#) de votre activité ?

Consultez [l'outil easyPermit](#). Cet outil vous permet de générer le **tableau de vos installations classées** ainsi que les **documents et informations** à fournir pour ces installations classées.

Joignez en **annexe 1** :

- le **tableau des installations classées** obtenu via [l'outil easyPermit](#)
- les **documents et informations** spécifiques à vos installations classées renseignés dans ce même outil ⓘ

[Retour au répertoire des cadres](#)



A Exploitation d'activité à risque pour le sol	
⇒	<p>Exploitez-vous ou prévoyez-vous d'exploiter des activités potentiellement à risque, en projet ou existantes ?</p> <p>✓ Pour identifier les activités potentiellement à risque, aidez-vous du tableau de vos installations classées obtenu via l'outil easyPermit ou consultez la liste complète des installations classées. Les activités potentiellement à risque sont indiquées à l'aide d'une « X » dans la colonne « suspicion d'activité à risque »</p>
	<p><input type="checkbox"/> Oui</p>
	<p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
	<p>↳ Si vous avez répondu NON, passez directement au <u>point B</u> : Actes et travaux en contact avec le sol</p>
	<p>↳ Si vous avez répondu OUI, vous devez vérifier les deux points suivants, <u>dans l'ordre</u>, pour savoir si ces installations sont réellement à considérer comme activités à risque, au sens de l'arrêté bruxellois du 17 décembre 2009 relatif aux activités à risque (cf. article 2, §2) :</p> <p>1. Si les activités potentiellement à risque que vous avez identifiées sont séparées du sol par un niveau (étage ou sous-sol), éliminant toute voie de communication entre les produits polluants présents dans votre exploitation et le sol, elles ne sont pas à considérer comme activités à risque.</p> <p><i>Exemple : une citerne de mazout de plus de 500 litres dans un local situé au-dessus d'une cave</i></p> <p>2. Pour les activités potentiellement à risque qu'il vous reste suite au point 1. ci-dessus, vérifiez dans la colonne « limitations » du tableau repris dans la liste des activités à risque s'il existe une exception pour l'installation classée concernée.</p> <p><i>Exemple pour la rubrique 88 : Un dépôt de mazout jusqu'à 10.000 litres n'est pas une activité à risque, à moins qu'il ne soit destiné à alimenter des véhicules</i></p> <p> Consultez les questions les plus fréquemment posées concernant le lien entre le permis d'environnement et les études de sol</p> <p>Si vous avez des questions spécifiques, envoyez-les par mail ou contactez par téléphone le Facilitateur sol au 02/775 75 75</p>
⇒	<p>Une ou plusieurs de vos installations sont-elles classées comme activités à risque pour le sol ou pour les eaux souterraines ?</p> <p><i>Cochez une seule case</i></p>
	<p><input type="checkbox"/> Oui</p>
	<p><input type="checkbox"/> Non</p>
	<p>↳ Si vous avez répondu NON, passez directement au <u>point B</u> : Actes et travaux en contact avec le sol</p>
	<p>↳ Si vous avez répondu OUI, une reconnaissance de l'état du sol (RES) doit être réalisée en vertu de l'ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à</p>



<p>l'assainissement des sols pollués. Le cas échéant, une dispense de réaliser une telle reconnaissance peut être obtenue auprès de Bruxelles Environnement.</p> <p>Cette étude doit obligatoirement être effectuée par un expert en pollution du sol qui se charge de l'introduire via la plateforme officielle BRUSOIL.</p>							
<p>↳ Veuillez indiquer la référence du dossier et la date d'introduction de l'étude sur BRUSOIL</p>	<table border="1"> <tr> <td>Référence :</td> <td></td> </tr> <tr> <td><i>Exemple : SOL/00263/2010</i></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Date d'introduction:</td> <td></td> </tr> </table>	Référence :		<i>Exemple : SOL/00263/2010</i>		Date d'introduction:	
Référence :							
<i>Exemple : SOL/00263/2010</i>							
Date d'introduction:							
<p>B Actes et travaux en contact avec le sol</p> <p><i>Exemples : extension du bâtiment en contact avec le sol, excavation superficielle pour réalisation d'une nouvelle dalle, d'une cave, d'un chauffage par le sol, conversion d'un local en contact avec le sol (pas de cave dessous) à usage industriel/artisanal vers un usage d'habitation ou horeca, destruction d'un revêtement existant pour faire un jardin.</i></p>							
<p>Si, suite à votre analyse effectuée au point A ci-avant, vous êtes tenu de réaliser une reconnaissance de l'état du sol (RES), <i>vous pouvez passer directement au cadre 9 : Horaires de fonctionnement</i></p>							
<p>⇒</p>	<p>Votre projet concerne-t-il des actes et travaux sur une superficie > 20m² ?</p> <p><i>Cochez une seule case</i></p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <hr/> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ Si vous avez répondu NON, <i> passez directement au cadre 9 : Horaires de fonctionnement</i></p> <p>↳ Si vous avez répondu OUI,</p> <p>✓ Identifiez la catégorie du sol des parcelles cadastrales du site d'exploitation sur la cartographie de l'inventaire de l'état du sol</p> <p> Consultez la page internet sur l'inventaire de l'état du sol pour plus d'informations.</p>						
<p>⇒</p>	<p>La catégorie du sol d'une ou plusieurs parcelles cadastrales du site d'exploitation est-elle de catégorie 0 ou combinée à 0 ?</p> <p><i>Cochez une seule case</i></p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <hr/> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>↳ Si vous avez répondu NON, <i> passez directement au cadre 9 : Horaires de fonctionnement</i></p> <p>↳ Si vous avez répondu OUI, une reconnaissance de l'état du sol (RES) doit être réalisée en vertu de l'ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués. Le cas échéant, une dispense de réaliser une telle reconnaissance peut être obtenue auprès de Bruxelles Environnement.</p>						



	Cette étude doit obligatoirement être effectuée par un expert en pollution du sol qui se charge de l'introduire via la plateforme officielle BRUSOIL.	
↪	Veuillez indiquer la référence du dossier et la date d'introduction de l'étude sur BRUSOIL	Référence : <i>Exemple : SOL/00263/2010</i>
		Date d'introduction:

[Retour au répertoire des cadres](#)

Cadre 9 : Horaires de fonctionnement

<input type="checkbox"/> Pas concerné <i>Vous n'êtes pas concerné si la déclaration concerne exclusivement un ou plusieurs immeubles affectés à du logement</i>	
Indiquez les horaires de fonctionnement des différentes activités exercées sur le site d'exploitation (atelier, commerce, bureau ...) <i>Faites une distinction entre les horaires de production et de vente (si applicable).</i>	
Activités – Ateliers - Équipements	Horaire (Jours et Heures) <i>Indiquez du ... au ..., de ...h à ...h.</i> <i>Si un équipement ne peut être arrêté la nuit, indiquez 24h/24.</i>
	Domestique 24h/24

[Retour au répertoire des cadres](#)

Cadre 10 : Energie - Consommation

Quelle est la superficie totale de plancher de votre établissement ? ⓘ	
--	--

[Retour au répertoire des cadres](#)



Cadre 11 : Plans et description du site d'exploitation

A	Pour les projets de construction										
⇒	Si vous n'avez pas encore de numéro de police										
	Joignez en annexe 2.1 un plan parcellaire cadastral en y indiquant clairement les parcelles ou les parties de parcelles concernées par votre demande.										
B	Dans tous les cas										
⇒	Plan d'implantation du site d'exploitation										
	<p>Joignez en annexe 2.2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un plan d'implantation du site d'exploitation à une échelle lisible en format A3 maximum. - Si ce plan n'est pas assez lisible, joignez également des plans zoomés des différentes parties du site. <p><i>Les plans doivent indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'échelle ; ○ L'orientation ; ○ Le tracé des voiries contiguës au site et le ○ Les sens empruntés par la circulation auto <div style="border: 2px solid red; background-color: yellow; padding: 5px; margin-top: 10px; width: fit-content;"> <p style="color: red; text-align: center;">Plan du lieu où se trouve les animaux. Si vous êtes un particulier ça sera le plan de votre appartement / maison.</p> </div>										
⇒	Plans des installations										
	<p>Joignez en annexe 2.3 les plans des installations classées dressés à une échelle lisible en format A3 maximum montrant clairement l'implantation des éléments suivants :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="text-align: right; vertical-align: bottom;">Voir cadre</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>○ Tous les points de rejet d'eaux usées (en eaux de surface, à l'égout, par</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">1</td> </tr> <tr> <td>○ Les zones d'implantation des terrariums, des points de rejets d'eaux, là où vous stocker vos déchets ainsi que la nourriture de vos animaux.</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">6</td> </tr> <tr> <td>○ Vos installations</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">7</td> </tr> <tr> <td>○ Toutes les informations qui vous sont demandées via le résultat de l'outil <i>easyPermit</i> (si d'application)</td> <td style="text-align: right; vertical-align: bottom;">7</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Tous les plans doivent comporter une échelle.</i></p>		Voir cadre	○ Tous les points de rejet d'eaux usées (en eaux de surface, à l'égout, par	1	○ Les zones d'implantation des terrariums, des points de rejets d'eaux, là où vous stocker vos déchets ainsi que la nourriture de vos animaux.	6	○ Vos installations	7	○ Toutes les informations qui vous sont demandées via le résultat de l'outil <i>easyPermit</i> (si d'application)	7
	Voir cadre										
○ Tous les points de rejet d'eaux usées (en eaux de surface, à l'égout, par	1										
○ Les zones d'implantation des terrariums, des points de rejets d'eaux, là où vous stocker vos déchets ainsi que la nourriture de vos animaux.	6										
○ Vos installations	7										
○ Toutes les informations qui vous sont demandées via le résultat de l'outil <i>easyPermit</i> (si d'application)	7										
⇒	Photos du site										
	<p>Joignez en annexe 2.4 les photos des installations classées. Ces photos doivent nous permettre d'évaluer correctement la situation. Elles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ En couleur ○ Numérotées ○ Référencées avec leurs numéros sur le plan des installations. 										

[Retour au répertoire des cadres](#)



Frais de dossier (classe 3)

Si votre déclaration est de **classe 3**, celle-ci engendre des frais de dossier pour la commune concernée par votre projet ou vos installations. Ces frais varient d'une commune à l'autre. Vous pouvez contacter le [service environnement de la commune concernée](#) pour en connaître le montant.

[Retour au répertoire des cadres](#)

Répertoire des annexes

Joignez toutes les annexes listées dans ce répertoire pour les cadres qui vous concernent.

Comment procéder ?

Pour un dossier Papier

Numérotez chacune des annexes dans l'ordre imposé dans le répertoire ci-dessous. Reprenez-les dans le même ordre et avec le même intitulé que dans le répertoire ci-dessous. Cochez les cases qui correspondent aux annexes jointes.

Si vous avez des annexes supplémentaires à joindre :

- Placez-les en dernier lieu
- Attribuez-leur un numéro.

Pour un dossier Electronique

Nommez chaque fichier en débutant par le code repris dans la colonne « CODE » du répertoire ci-dessous, suivi éventuellement d'un bref descriptif du document.

Répertoire des annexes

N° de l'annexe	Case à cocher	Intitulé de l'annexe	CODE	Cadre du formulaire
1				
1.1	<input type="checkbox"/>	Tableau des installations classées	A11_IC_List	7
1.2	<input type="checkbox"/>	Documents et informations spécifiques à vos installations classées renseignés dans l'outil <i>easyPermit</i>	A12_IC_Doc	7
2				
2.1	<input type="checkbox"/>	Plan parcellaire cadastral	A21_MAP_Cad	11
2.2	<input type="checkbox"/>	Un plan d'implantation du site	A22_MAP_Imp	11
2.3	<input type="checkbox"/>	Les plans permettant la localisation des installations	A23_MAP	11
2.4	<input type="checkbox"/>	Photos des installations	A24_ILLU_Photo	11
3	<input type="checkbox"/>	Rapport de contrôle périodique des installations électriques basse tension/ haute tension	A3_CERT_Elec	4

[Retour au répertoire des cadres](#)



Votre signature

Vos nom et prénom :	
Agit en qualité de :	
Déclare que toutes les informations exposées dans cette déclaration exactes.	
Date :	
Votre signature :	

Si le signataire n'est pas le futur titulaire ou le représentant légal du futur titulaire de la déclaration, vous devez joindre un **mandat** en **un exemplaire**.

Comment et où introduire votre dossier ?

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- ✓ Le formulaire de déclaration complété et signé ;
- ✓ Toutes les annexes (voir le [tableau répertoire des annexes](#)) ;
- ✓ Les [copies nécessaires](#) dans le cas d'un envoi papier.

Introduisez votre dossier **soit sous format électronique** (c'est le mode de communication le plus simple et le plus rapide), **soit sous format papier**.

Reportez-vous au tableau ci-dessous pour savoir comment et où introduire votre dossier en fonction de la classe de déclaration et du format choisi.

Classe de déclaration ¹	Autorité compétente	Format papier (Dépôt ou Envoi postal par courrier simple ou recommandé ⓘ)	Format électronique
Classe 3	Commune	En 1 exemplaire à l'adresse de la commune concernée	Renseignez-vous auprès de la commune compétente .
Classe 1C	Bruxelles Environnement	En 1 exemplaire à l'adresse suivante : Site de Tour & Taxis Division Autorisations et partenariats Avenue du Port	Envoyez votre dossier à permit-pemv@environnement.brussels (Respectez la convention de communication électronique)

¹ Si votre activité ou votre projet comprend plusieurs installations de classes 3 et 1C, vous devez envoyer votre dossier à Bruxelles Environnement. Vous ne devez donc faire qu'une seule déclaration préalable, même si vous avez plusieurs installations classées.



		86C/3000 1000 Bruxelles	
--	--	----------------------------	--

Suite de la procédure

Pour connaître la suite de la procédure, vous pouvez consulter nos pages d'informations :

- [Déclaration de classe 1C](#)
- [Déclaration de classe 3](#)

Les données à caractère personnel vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement et l'administration communale à des fins de traitement et de suivi de votre dossier de demande ou de déclaration, en vertu de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

Vos données sont conservées pendant toute la durée de suivi de votre demande et tant que l'autorisation qui en découle produit des effets juridiques, tenant notamment compte des obligations qui s'imposent suite à une cessation d'activité.

Bruxelles Environnement et l'administration communale sont soumis à des obligations de transparence de l'information environnementale, en vertu notamment des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en contactant Bruxelles Environnement par e-mail à l'adresse permit@environnement.brussels ou par courrier (Bruxelles Environnement, Division Autorisations & Partenariats, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles) ou en contactant l'administration communale aux coordonnées reprises dans le tableau figurant [au lien suivant](#).

S'il s'agit d'un dossier géré par Bruxelles Environnement, vous pouvez également prendre contact avec notre délégué à la protection des données par e-mail (privacy@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).

